

Les caméras de surveillance en CHSLD : pour la sécurité des résidents

Montréal, 13 février 2018 – Satisfait de la mise en place du Règlement sur les mécanismes de surveillance par un usager hébergé en CHSLD annoncée aujourd'hui par les ministres Francine Charbonneau et Gaétan Barrette, le Regroupement des comités des usagers (RPCU) principal groupe représentant les usagers du réseau public de la santé et des services sociaux, juge utile de rappeler que l'objectif premier de l'installation des caméras de surveillance en CHSLD est d'assurer la sécurité des personnes vulnérables hébergées dans ces centres d'une part, et, d'autre part, que ce moyen contribuera à l'amélioration de la qualité des services offerts par ces établissements.

« Toutefois, ce moyen ne doit pas se substituer à la responsabilité des directions des établissements d'offrir des services de qualité et d'assurer la sécurité des personnes en CHSLD. C'est leur responsabilité. Nous leur confions nos proches, et plusieurs sont vulnérables, fragiles, et sont en fin de vie » a déclaré M. Claude Ménard, président du Regroupement.

Le règlement prend en considération le droit des personnes à la vie privée et à leur intégrité, le besoin des familles de veiller à la sécurité de leurs proches et la préservation de la réputation et de la relation professionnelle avec le personnel de l'établissement.

Dans le contexte où les caméras de surveillance suscitent toujours des questions d'éthique, M. Ménard souhaite que l'application de ce mécanisme soit faite au regard des grandes lignes directrices énoncées dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* qui guident la gestion et la prestation des services : la finalité des services offerts est la personne qui les requiert, soit l'usager, le résident. « Cela se nomme les soins, les services, donc la bienveillance. Nous avons maintenant des moyens de mieux combattre la maltraitance qui pourrait être faite aux personnes vulnérables dans nos établissements, que la maltraitance soit commise par des proches en visite, d'autres résidents ou d'employés ».

Il existe plusieurs mécanismes pour assurer la qualité des services au sein du réseau de la santé et des services sociaux, dont les comités de résidents en CHSLD composés de résidents eux-mêmes. Ces bénévoles élus par les résidents de leur établissement ont pour mandat de défendre les droits des résidents et de contribuer à l'amélioration des services offerts par leur établissement. Les comités de résidents sont présents dans tous les CHSLD du Québec, c'est obligatoire par la loi.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et se fait le porte-parole des 650 comités des usagers et de résidents des établissements. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744